

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 19-114-1906 allouant une indemnité de cherté de vivres au personnel auxiliaire pendant la saison chaude.

n° 19-114-1906

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
13 avril 1906

Numéro JO  
n° 114 du 01/05/1906

Date du numéro  
1 mai 1906

### VISAS

**Vu** l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la Colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** la décision en date du 5 avril, licencié le nommé Ali Dankali, planton du Secrétariat général.

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1er

Le nommé Ouarsama Dambil, est engagé comme planton du Secrétariat Général, en remplacement numérique du nommé Ali Dankali, planton licencié. Il aura droit en cette qualité à une solde mensuelle de vingt cinq francs. Art. 2, — Ouarsama Dambil est détaché comme planton au Secrétariat du Gouvernement. Art. 3. La présente Ce aura son effet à compter du 2 avril 1906, sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

**Signé : ORMIERES.**